Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260302-DEL_2026_16-DE

DEPARTEMENT

DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT

DE LANNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 24 février 2026
Date d'affichage : 24 février 2026

Séance ordinaire du 02 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., NICOLAS M., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L., KERBOEUF S., BELLEC D., BELLEC C.
Absents : RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J

Mme BELLEC Carine est nommée **Secrétaire de Séance**

VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, a voté les subventions suivantes, à l'unanimité à l'exception de celle attribuée à l'association C'HOARI BOULOU, adoptée par 11 voix pour et 2 abstentions :

Association des Donneurs de Sang	60.00 €
Association « l'autonomie c'est la vie »	400.00 €
ADOT	50.00 €
Lutte contre le cancer-Pontchaillou	50.00 €
Union Sportive du Pays Rochois et Langoat	1000.00 €
Association Départementale de Protection Civile	116.50 €
Association des Maires de France	453.11 €
PATG Informatique	100.00 €
UFAC	250.00 €
Rêves de clown	50.00 €
Empreinte et couleur du Temps	500.00 €
Société de Chasse	400.00 €
Comité des Fêtes	1000.00 €
Comité de jumelage	400.00 €
Association C'HOARI BOULOU	300.00 €
Association Entrée de Jeux	400.00 €

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260302-DEL_2026_16-DE

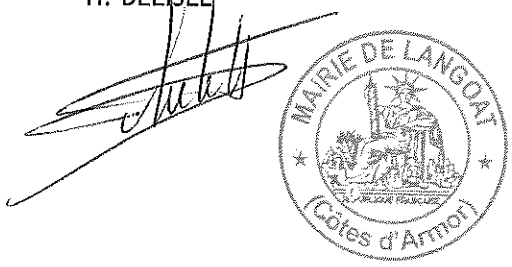
APE RPI Ecole publique	400.00 €
Ecole Sainte Pompée	400.00 €
Club de Palets	400.00 €
Association des Boutons d'Or	250.00 €
Comice agricole	415.45 €
Centre culturel Tréguier (10 € par enfant)	90.00 €
TOTAL	**7 485.06 €**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire

H. DELISLE



La secrétaire de séance

C. BELLEC

